



IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

DONNÉES 2024 -2025

chambres-agriculture.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE



L'ÉLEVAGE EN CHIFFRES

BOVINS

en 2024



L'IDENTIFICATION DES BOVINS

Les bovins doivent être identifiés avec 2 repères auriculaires. Tous les mouvements (naissances, entrées, sorties) doivent être déclarés dans les 7 jours. Les détenteurs professionnels et non professionnels doivent posséder obligatoirement un passeport avec une carte Attestation Sanitaire à Délivrance Anticipé (ASDA - carte verte ou jaune / attestation sanitaire) pour commercialiser chaque bovin. Tous les détenteurs de bovin, dès le premier animal, doivent être recensés auprès des Services Identification / EDE des Chambres d'agriculture.

161 729

exploitations bovines actives et suivies en 2024***



16 538 875

bovins tracés
présents en base nationale**



6 353 732

naissances bovines**



54 253

exploitations adhérentes
volontairement à la
certification de la parenté
des bovins*



3 703 410

parentés certifiées*

*en 2023

**en 2024

***Source BDNI

OVINS / CAPRINS



i L'IDENTIFICATION DES OVINS / CAPRINS

Les ovins et les caprins doivent être identifiés avec 2 repères dont un électronique (boucle ou paturon). Tous les mouvements d'animaux vivants doivent être déclarés (chargements, déchargements). Un recensement annuel est obligatoire. Tout détenteur d'ovins ou de caprins, dès le premier animal, doit être recensé auprès des Services Identification / EDE des Chambres d'agriculture, qu'il soit professionnel ou non.

OVINS



5,13 millions

de brebis et d'agnelles de reproduction recensées*

CAPRINS



1,1 million

de chèvres et chevrettes de reproduction recensées*

OVINS/CAPRINS



15 587

exploitations mixtes ovines caprines actives**



83 085

exploitations ovines actives**



37 708

exploitations caprines actives**



1 114 723

mouvements notifiés*

116 224

présomptions de mouvements
Ovinfos envoyées aux
Services Identification / EDE
des Chambres d'agriculture**

PORCINS



i L'IDENTIFICATION DES PORCINS

Tous les lieux de détention des porcins doivent être répertoriés (identification du lieu de détention et des animaux sortants). Tout détenteur de porcins, dès le premier animal, doit être recensé auprès des Services Identification / EDE des Chambres d'agriculture, qu'il soit professionnel ou non.



20 573

exploitations porcines actives et suivies**



*en 2023

**en 2024

L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Depuis la Loi Poly sur l'élevage de 1966 et plus particulièrement les réformes de 1996 et 2006, l'État confie aux Chambres d'agriculture, via les Services Identification / EDE, la mise en œuvre de l'identification des animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, porcins, poules pondeuses dont les œufs sont destinés à un centre de conditionnement).

Les missions des Services Identification / EDE sont :



Enregistrer les lieux géographiques d'élevage et les détenteurs d'animaux



Assurer la traçabilité historique et géographique des animaux d'élevage



Suivre les mouvements animaux



Effectuer la certification de la parenté des bovins (CPB) pour le compte des organismes de sélection



Assurer le suivi sanitaire



Plus de **300 ETP**
(équivalent temps plein)
répartis sur le territoire



Plus de **62 millions d'€**
de budget au national



48 Services Identification / EDE agréés

dont 4 en Outre-mer
par le Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire



4 Souches logicielles
26 Bases de données locales



Afin de remplir leurs missions réglementaires, les Services Identification / EDE mettent à disposition des éleveurs des moyens matériels, tels que des repères d'identification et des passeports (pour les bovins uniquement).

Pour assurer leurs missions, les Services Identification / EDE s'appuient également sur des outils informatiques, notamment des souches logicielles, des bases locales, la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI), la base nationale génétique...

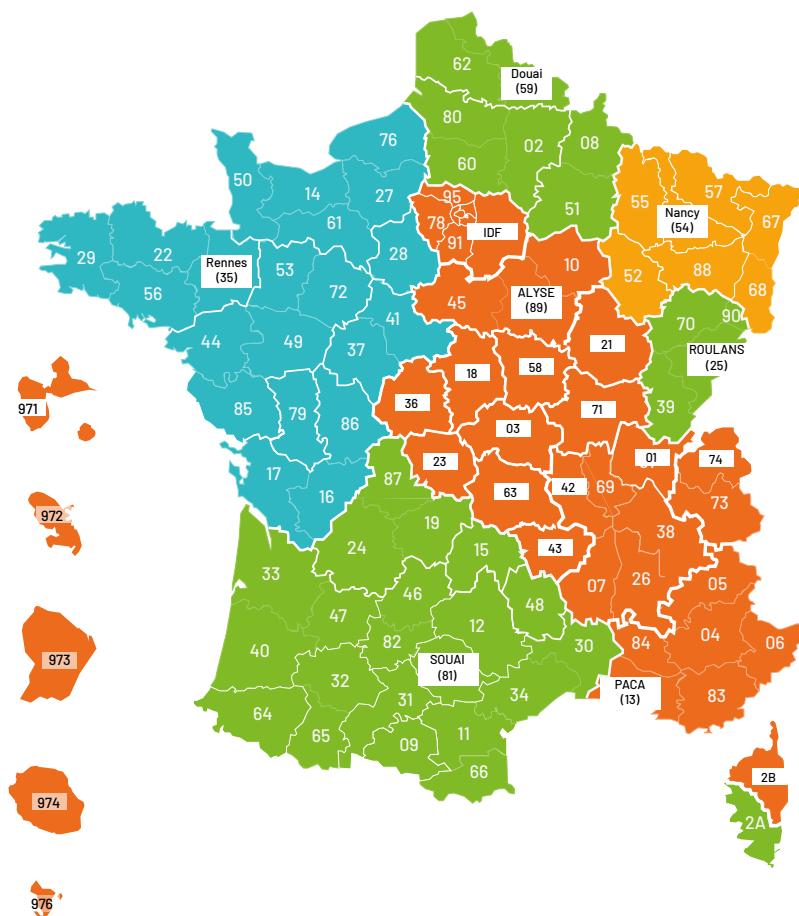
Par ailleurs, les Services Identification / EDE participent activement au Système de Management de la Qualité (SMQ) de France Génétique Élevage (FGE), basé sur la norme ISO 9001. Depuis 2013, ce système qualité bénéficie de la reconnaissance de l'ICAR (International Committee for Animal Recording).



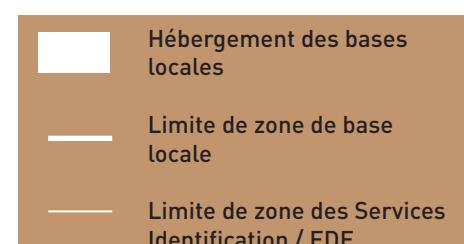
Le Service Identification / EDE



Les bases locales et les souches logicielles des Services Identification / EDE



Logiciel	Nb bases locales	Nb de Services Identification / EDE
E-Toile	1	6
Geremie	1	6
Locita	3	16
Orani	21	20
	26	48



LES NOTIFICATIONS EN VOLUME

Chiffres 2024



98,8%

de naissances bovines notifiées dans les délais par les éleveurs



92,5%

mouvements bovins tout confondu notifiés dans les délais par les éleveurs



78,1%

mouvements ovins/caprins notifiés dans les délais par les éleveurs



76,4%

d'exploitations ovines/caprines (+10 reproducteurs) qui notifient au moins un mouvement sur l'année



92,1%

d'exploitations ovines/caprines (+25 caprins /+50 ovins et caprins reproducteurs) notifient au moins un mouvement sur l'année



92,9%

d'exploitations ovines/caprines (+50 reproducteurs) notifient au moins un mouvement sur l'année



Tout mouvement de l'animal (naissance, entrée et sortie), doit être notifié en Base de Données Nationale d'Identification (BDNI).

Ainsi, les éleveurs doivent effectuer leurs déclarations auprès de leur établissement d'élevage, par informatique ou par papier.



8 720 965

mouvements d'animaux totaux entrants en 2024



9 062 594

mouvements d'animaux totaux sortants en 2024



17 783 559

mouvements totaux

LES BOUCLES ET LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DES BOVINS

Chiffres 2024



4 342 274

boucles bovines libres à la pose au 31 décembre 2023 (soit 94,2% de boucles libres à la pose de moins de deux ans)



12 954 881

bovins de moins de 5 ans avec ses boucles d'origine au 31 décembre 2023 (soit 95,1%)



877 609

boucles bovines remplacées, hors électronisation (soit 2,6%)



6 166 501

passeports / papiers d'accompagnement édités (98,8% des passeports édités sans erreur)



ÉTAT DES LIEUX DE L'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE BOVINE



878 000

boucles électroniques de naissance (N10)



115 000

boucles de remplacement

En 2023, **878 000 boucles électroniques de naissance (N10)** et **115 000 boucles de remplacement** ont été commandées pour des bovins.

Parmi ces boucles de remplacement, **73 % ont été utilisées par de nouveaux utilisateurs** pour «électroniser» des animaux initialement identifiés à la naissance avec des boucles conventionnelles, leur permettant ainsi de tirer immédiatement parti de l'identification électronique avec leurs équipements.

Les boucles électroniques officielles, posées **sur l'oreille gauche des animaux**, contiennent une puce avec un numéro unique contenant le numéro officiel de l'animal.

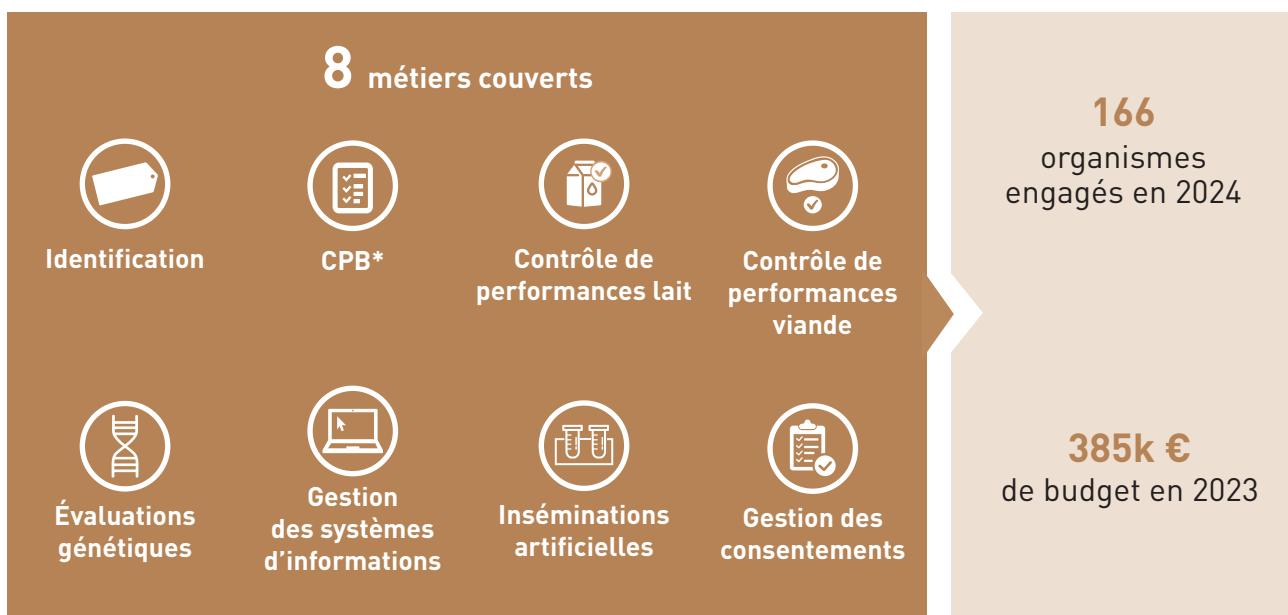
Deux types de puces existent, la technologie HDX (ISO11784) et FDX (ISO 11785).

SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (SMQ)

France Génétique Élevage (FGE) est l'interprofession nationale pour l'amélioration génétique des ruminants. Elle rassemble toutes les fédérations nationales des organismes contribuant à l'amélioration du dispositif génétique des ruminants en France (bovins, ovins et caprins).

Au cours des dernières années, elle a déployé un système de management de la qualité conforme à la norme ISO 9001 en mode processus impliquant plus de 160 structures indépendantes. Ce dispositif couvre divers métiers de l'identification des ruminants à la production et la diffusion des valeurs génétiques chez les bovins.

PÉRIMÈTRE



*Certification de la parenté des bovins

OUTILS ET RESSOURCES

1
politique qualité 2023-2027

1
revue de management

7
référentiels métiers

6
revues de processus métiers

13
processus métiers



FONCTIONNEMENT DU SMQ POUR LES MÉTIERS IDENTIFICATION ET CERTIFICATION DE LA PARENTÉ DES BOVINS (CPB) EN 2024

48
Services Identification / EDE engagés
dont

41
avec une déclaration de conformité active

48
correspondants qualité

11
auditeurs qualifiés

28
audits réalisés

avec

2,2%
en non conformités en moyenne par audit en 2024



LES RÉSULTATS EN 2024

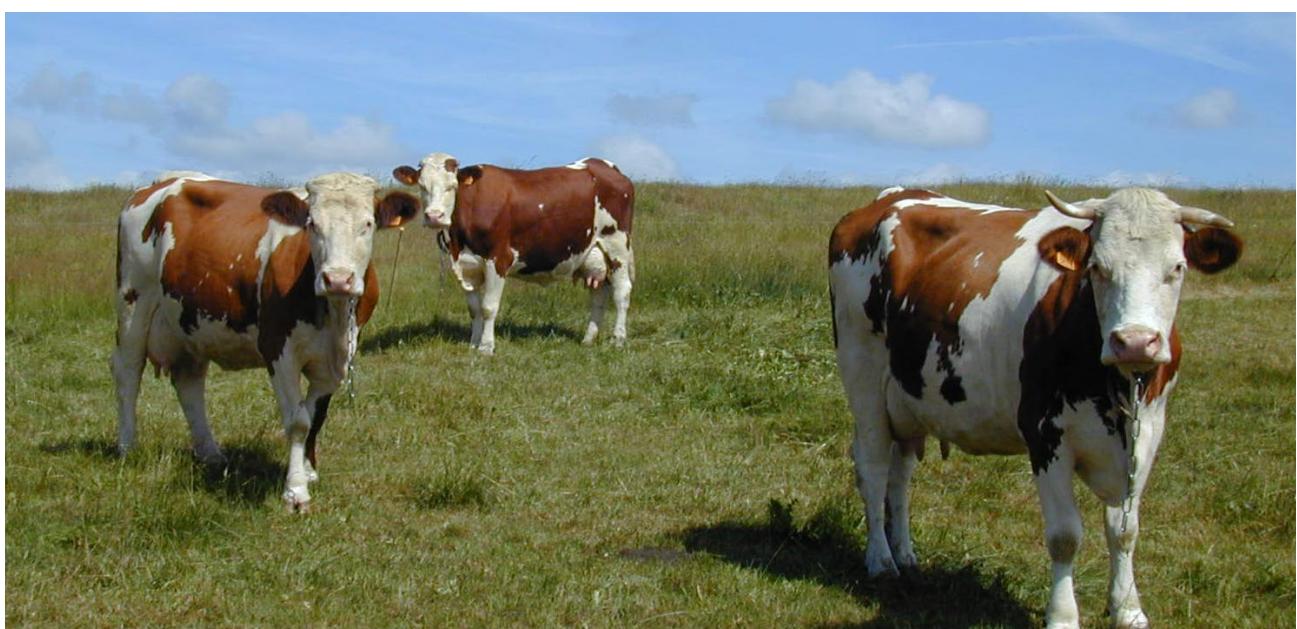
Le SMQ a conduit à la mise en place d'un ensemble d'indicateurs techniques permettant de mesurer de façon objective et pertinente la maîtrise des activités d'un processus métier. La synthèse de ces indicateurs individuels est visible au travers d'un indicateur appelé ISP.

Indice synthétique de performances identification à
94,2%

43/48
Services Identification / EDE dans la cible

Indice synthétique de performances CPB à
85%

37/42
Services Identification / EDE dans la cible



AU-DELÀ DE LA MISSION DE SERVICE PUBLIC D'IDENTIFICATION

Les Services Identification / EDE jouent un rôle crucial dans le secteur agricole, en particulier dans la gestion de l'élevage. Leurs missions englobent plusieurs axes stratégiques visant à soutenir et à développer le secteur de l'élevage à l'échelle locale.

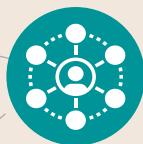
Voici les principales missions des Services Identification / EDE :

Coordination avec les acteurs du secteur

Les Services Identification / EDE travaillent en étroite collaboration avec d'autres organisations agricoles, les services vétérinaires, et les instituts de recherche pour coordonner les efforts de développement du secteur, de gestion des crises sanitaires et d'innovation.

Ils participent également au développement de l'élevage et aux animations locales (comices, concours...).

6



Surveillance sanitaire et bien-être animal

Les Services Identification / EDE collaborent avec les autorités et organismes à vocation sanitaire pour surveiller l'état de santé des populations animales et prévenir les maladies. Ils jouent également un rôle dans la promotion du bien-être animal et dans la mise en œuvre de pratiques d'élevage respectueuses.

5



Conseil et accompagnement des éleveurs

4

Les Services Identification / EDE peuvent fournir un accompagnement technique et des conseils aux éleveurs pour améliorer leurs pratiques d'élevage, leur gestion de la santé animale, l'efficacité de leur exploitation et le développement de l'informatisation sur leur élevage. Cela peut inclure des formations, des ateliers et le partage de meilleures pratiques.



ÉTABLISSEMENT D'ÉLEVAGE



IDENTIFICATION ET TRACABILITÉ DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Contact

Service Identification et Tracabilité des Animaux d'Élevage

Julien Koefoed

julien.koefoed@france.chambres-agriculture.fr

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V

75008 Paris

accueil@france.chambres-agriculture.fr

© Photos : Arikipa - F. Blazquez / Chambres d'agriculture Denis S - Petit J.C. - C. Jacob / Gettyimages / Chambre d'agriculture de Normandie C. Skrzynarsz
Réalisation : Service communication Chambres d'agriculture France - Septembre 2025

